

Recommandé / Personnel
Frau Christa MARKWALDER
Présidente du Conseil National
Palais Fédéral
3003 Berne



Yverdon-les-Bains, 10 avril 2016

Plainte pénale à l'encontre de la Confédération Helvétique, ses Institutions et l'ensemble des fonctionnaires et politiciens impliqués en regard des faits décrits / **Demande de libération immédiate de Daniel CONUS**

Madame la Présidente,

Les publications faites depuis une semaine dans le cadre des « **Panama Papers** » auront contribué à démontrer que nos revendications déposées depuis des mois auprès des Instances de la Confédération sont non seulement crédibles et justifiées, mais indispensables pour restaurer l'Etat de Droit.

Les escroqueries dont nous sommes Victimes relèvent de montages illégaux auxquels se sont prêtés des avocats, des fonctionnaires, des politiciens, des dirigeants, etc. dont le lien commun est leur appartenance à la Franc-Maçonnerie et à ses Clubs de services, tout ceci **avec le cautionnement et l'encouragement des Institutions fédérales.**

Dans la présente plainte, je vais me contenter de baser ma motivation sur l'Affaire FERRAYÉ. Les autres dossiers relevant du même modèle en découleront en toute logique. L'affaire des royalties à elle seule, va occasionner un tsunami international par son importance, puisque des centaines de milliards de francs vont être mis à charge de la responsabilité civile de la Confédération. Une responsabilité que l'Etat Suisse ne pourra jamais assumer !

Dès lors, **si vous n'entrez pas en négociation immédiate avec nous, tout sera mis en œuvre pour conduire la Suisse à sa faillite.** Vous revivrez ainsi le Grounding de SWISSAIR pour blanchir des dizaines de milliards de francs en faveur de vos « Frères », en humiliant le Peuple Suisse.

La Presse dominicale du 10 avril 2016 sur les révélations des « Panama Papers », vient d'apporter une nouvelle information capitale sur les raisons pour lesquelles les multiples plaintes déposées dans le cadre de l'escroquerie des royalties FERRAYÉ ont toujours été classées sans suite.

La cause en est votre Procureur Général de la Confédération et vos juges fédéraux dont je demande d'ores et déjà le licenciement et des poursuites judiciaires à leur encontre !

Michael LAUBER était « Policier de la finance » en 1995, au moment où le Procureur général genevois Bernard BERTOSSA levait les séquestres sur les quelque 3'000 milliards de dollars escroqués en 1992 après la guerre du KOWEIT et la vente des systèmes à tous les pays pétroliers. Nous estimons que la valeur économique du blanchiment de cette escroquerie doit dépasser aujourd'hui les CHF 40'000 milliards de francs à l'International.

Le dossier FedPol sur  **BERNLEAKS**  www.worldcorruption.info démontre déjà sans doute possible, que l'ex Directeur de la Police fédérale suisse, M. Jean-Luc VEZ (**PDC**), a été directement impliqué dans l'escroquerie des royalties. Sa mutation au **World Economic Forum** à Cologny GE, Mecque de la Franc-Maçonnerie, ne fait que confirmer dès lors la responsabilité de l'Etat Suisse, de par la complicité de son fonctionnaire dans l'escroquerie des royalties.

Je fais une parenthèse ici sur une autre information de la Presse dominicale... L'utilisation du CICR pour blanchir l'argent escroqué... **Le directeur du CICR se dit choqué** que le nom du CICR ait pu être utilisé à son insu pour du blanchiment ! **Quelle foutaise ! Peter MAURER était lui aussi membre du World Economic Forum** et d'autres sociétés de la Secte et tout a été fait avec sa complicité. Je vais inviter les Citoyens du Monde à ne plus verser CHF 1.- au CICR pour financer leur crime organisé en bande, si **M. Peter MAURER ne démissionne pas avant la fin du mois d'avril !**

Revenons-en maintenant au sujet principal qui nous occupe ici. La plainte pénale dans le cadre de l'Affaire GIROUD Vins SA, qui démontrait toutes les connexions avec le blanchiment des royalties FERRAYÉ, a été classée par une Ordonnance de non-entrée en matière du Ministère de la Confédération en date du 24 septembre 2014.

Le Tribunal Pénal Fédéral à Bellinzona a également classé le recours dans l'affaire GIROUD, par décision du 3 novembre 2014.

Nous savons maintenant que le Procureur général du MPC **Michael LAUBER**, était aux côtés de **Jean-Luc VEZ** quand la **Police Fédérale enquêtait sur l'escroquerie des quelque 3'000 milliards des royalties**. Nous savons aussi que le chef de FedPol Jean-Luc VEZ et ses collaborateurs **détenaient les preuves des mouvements bancaires et de la corruption des avocats de Joseph FERRAYÉ** et qu'il a tout transmis au Procureur général du Canton de Genève, **Bernard BERTOSSA**.

Nous savons que Bernard BERTOSSA a levé les séquestres des quelque 3'000 milliards des royalties et que ceux-ci ont **transité sur la société offshore WILDROSE Investors Group Inc. à Panama, domiciliée c/o Mossack Fonseca !!!**

Mais nous savons de plus que le Juge du Tribunal Pénal **fédéral Stephan BLÄTTLER** qui a rejeté le recours dans le cadre de la plainte pour blanchiment d'argent de l'Affaire GIROUD Vins SA, était lui aussi directement impliqué dans l'escroquerie des royalties FERRAYÉ, quand il travaillait pour **Ernst & Young AG à Zürich qui avait mis en place la société Offshore WILDROSE Investors Group c/o Mossack Fonseca à Panama.**

Nous savons au surplus que **Mark BRANSON**, le **Directeur de la FINMA**, autorité de surveillance financière en Suisse, a suivi toute la filière du blanchiment des royalties depuis son activité c/o Credit Suisse à Londres, dès le moment où le séquestre sur les royalties a été levé et que l'opération de blanchiment a débuté. Il a poursuivi cette même activité au sein de SBC Warburg (UBS) dès 1997.

Et nous savons enfin et pour terminer que **Bernard BERTOSSA est devenu juge du Tribunal Pénal Fédéral de 2003 à 2007 pour s'assurer que toutes les plaintes déposées par Joseph FERRAYÉ à l'époque, n'auraient aucune suite...**

Vous avez ci-dessus et en quelques lignes, la palette de la plus gigantesque opération de complicité d'un Etat qui se dit de Droit, en faveur du crime organisé en bande. Ce Crime a été commandité par l'Etat Suisse !

Et vous pensez pouvoir continuer à avoir le culot et la prétention (quand je dis vous, je parle des Autorités) d'escroquer les biens des Citoyens en toute impunité ? Que vous pouvez réduire ces Citoyens à l'assistance sociale pour les priver des moyens de se défendre, et qu'il vous suffit de classer systématiquement toutes leurs plaintes, pour pouvoir continuer à corrompre, à blanchir et à escroquer tout le monde en toute impunité ?

Vous pensez enfin qu'il vous suffit de nous emprisonner, comme vous l'avez fait ce samedi matin 09 avril 2016 avec Daniel CONUS, pour nous empêcher de dénoncer vos crapuleries ?

Vous ne faites au contraire que forger notre motivation !

Vous devez comprendre que la responsabilité civile de la Suisse est d'ores et déjà reconnue et à un tel point insurmontable, que **si vous ne négociez pas avec nous dans les 72 heures (trois jours), vous serez responsable de la mise en faillite de la Suisse.**

Dans différents courriers, j'ai déjà informé le Conseil Fédéral de termes échus dans le cadre des abus d'autorité commis. De fait, les **8,601 milliards** reconnus dans le décompte des responsabilités civiles déposées le 3 octobre 2015 ne seront plus négociables et doivent être considérés comme échus avec intérêts à 10 % /an depuis le 3 novembre 2015. (délai paiement 30 jours).

Pour le reste, si une négociation devait être ouverte et que nous parvenions à un arrangement final, la responsabilité de la Confédération et des Cantons, selon nos exigences, pourrait être revue afin de ne pas mettre à charge des Contribuables, les erreurs de leurs gouvernants. **Ceci est valable seulement si nous ouvrons une négociation dans les 72 heures dès réception par vos services, de ce courrier.**

J'ajoute dans ces responsabilités et en regard de l'arrestation de M. Daniel CONUS, jeudi 9 avril 2016 à 08.00 H à Monthey, qu'une **nouvelle responsabilité viendra à échéance mercredi 13 avril 2016 dès 10.00 H, si M. CONUS n'a pas été libéré.** La responsabilité sera facturée à charge des Cantons de Fribourg et du Valais solidairement, selon le barème suivant :

Arrestation illégale du 9 avril 2016 CHF 2'000'000'000.-
Responsabilité complémentaire de **CHF 100'000'000.- pour chaque jour**
Supplémentaire d'incarcération dès le 13.04.2016, jusqu'à sa libération.

Il en sera de même pour toute nouvelle arrestation à notre rencontre ou contre nos membres.

Nous rappelons que cette responsabilité échue ne représente pas une responsabilité des violations énumérées de nos Droits, mais seulement ce que nous ne serons pas d'accord d'abandonner sur la responsabilité due et d'ores et déjà échue dans le cadre des royalties escroquées, en raison de la participation de l'Etat (Cantons et Confédération) dans ce crime organisé. C'est pour cette raison que les CHF 8,601 milliards cités plus haut sont d'ores et déjà dus et que les intérêts de retard courent !

Ceux qui me connaissent savent que je ne menace jamais. **J'avertis et ensuite j'agis !** Si vous avez un tant soit peu de considération pour vos administrés, pour les Citoyennes et Citoyens de ce Pays, j'attends que vous me contactiez personnellement et sans tarder au 079 934 76 57. Nous devons nous rencontrer dans la semaine et vous ferez le déplacement jusqu'à Yverdon-les-Bains où je vous prie de réserver une salle de conférence. Il en va de l'avenir de la Suisse.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Marc-Etienne Burdet

Copies : Présidents des Cantons de Fribourg et du Valais par télécopie